



ÉDITION 2013

CARNET DE L'ACTIONNAIRE



SANOFI

02 REPÈRES

- 03 Message du Président
- 04 Stratégie : questions à Christopher A. Viehbacher
- 07 Comité exécutif
- 08 Chiffres clés 2012

12 L'ACTION SANOFI

- 13 Tableau de bord de l'actionnaire
- 14 Performance boursière
- 15 Dividende
- 16 Actionnariat

18 ÊTRE ACTIONNAIRE SANOFI

- 19 Modalités de détention
 - 21 Régimes fiscaux
 - 24 Successions et donations
 - 25 Assemblée générale
 - 26 Communication aux actionnaires
 - 28 Événements actionnaires
 - 29 Contacts
-

10 BONNES RAISONS DE CROIRE EN SANOFI

1 _ Sanofi a connu une profonde transformation depuis 2008, devenant un **leader mondial et intégré** de la santé centré sur les besoins des patients.

2 _ La période d'expiration des brevets d'un certain nombre de nos produits est maintenant derrière nous. Sanofi est l'une des sociétés pharmaceutiques les **moins exposées aux pertes de brevets de petites molécules sur les cinq prochaines années**.

3 _ Sanofi devrait entrer dans une **période de croissance en 2012-2015**. En effet, le Groupe prévoit, sur cette période, une croissance moyenne du chiffre d'affaires d'au moins 5 % par an ainsi qu'une croissance moyenne annuelle de son bénéfice net par action des activités supérieure à celle du chiffre d'affaires.

4 _ Sanofi a recentré ses activités sur **sept grandes plateformes de croissance représentant 67,4 % de son chiffre d'affaires** en 2012: Marchés Émergents, Diabète, Vaccins, Santé Grand Public, Santé Animale, Nouveau Genzyme et Autres Produits Innovants.

5 _ Sanofi est la **première société pharmaceutique dans les Marchés Émergents** avec près de 32 % de ses ventes dans les économies à forte croissance.

6 _ L'importante transformation de la Recherche & Développement de Sanofi porte ses fruits avec **neuf approbations** et le dépôt de **six dossiers d'enregistrement** en 12 mois (février 2012-février 2013).

7 _ La **marge opérationnelle des activités de Sanofi devrait s'améliorer à partir de 2013**, grâce à l'amélioration de la profitabilité des plateformes de croissance, aux synergies des intégrations de Genzyme et de Merilal et aux mesures de réduction des coûts.

8 _ Sanofi est reconnu pour son **engagement en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise** et maintient sa position dans l'indice de référence en la matière, le Dow Jones Sustainability Index, pour la sixième année consécutive en 2012.

9 _ Sanofi offre un **profil de risque attractif mesuré**, basé sur des sources de croissance diversifiées en termes de segments d'activité et de présence géographique.

10 _ Sanofi s'engage à maintenir la création de valeur pour ses actionnaires avec l'objectif d'**atteindre un taux de distribution du dividende de 50 %** du résultat net des activités en 2013⁽¹⁾.

(1) Dividende versé en 2014.

REPÈRES

2012
UNE ANNÉE DE
TRANSITION

SERGE WEINBERGPRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

En annonçant sa nouvelle stratégie de diversification en 2008, Sanofi s'était engagé à poursuivre sa croissance durable au service de la santé des patients. Cette stratégie a plusieurs objectifs : assurer tout d'abord notre développement dans les activités historiques du Groupe (Pharmacie, Vaccins, Santé Animale) où l'innovation reste un objectif fondamental, saisir les opportunités de développer les activités du Groupe dans les biotechnologies, la Santé Grand Public ou encore les génériques, et promouvoir l'ensemble de ces activités tant dans les pays développés que dans les pays émergents.

Les performances enregistrées en 2012 nous montrent que ce choix était pertinent : la perte de l'exclusivité de Plavix® et Avapro® aux États-Unis, dont l'impact a été considérable sur les résultats du Groupe, a été largement surmontée grâce à un ensemble d'initiatives prises depuis trois ans qui ont limité la baisse du bénéfice net par action des activités à -12,8 %. Les sept plateformes de croissance, peu exposées à l'expiration des brevets, représentaient en fin d'exercice 67,4 % de notre chiffre d'affaires. Parmi ces plateformes, nous avons construit, grâce à l'intégration réussie de Genzyme,

une position de leader dans les maladies rares et un portefeuille prometteur dans la sclérose en plaques. Notre présence dans les Marchés Émergents s'est renforcée. Dans le domaine de la R&D, où de nombreux efforts restent encore à accomplir, les approbations de Zaltrap®, d'Aubagio® ou encore l'homologation de Lyxumia® témoignent de la progression de notre capacité de développement.

Ces avancées ont conforté la confiance des investisseurs dans la stratégie poursuivie. La progression du cours de Bourse durant l'exercice traduit un changement dans l'appréciation portée sur le Groupe et sur ses perspectives de croissance ; celles-ci ont amené votre conseil à proposer une augmentation du dividende à 2,77 euros par action au titre de l'exercice 2012.

Sanofi devrait retrouver, à partir de la mi-2013, une fois achevé l'impact des pertes d'exclusivité de 2012, le chemin d'une croissance durable portée par de nouvelles innovations et par le développement de nos différentes activités. Nous le devons, en premier lieu, aux patients qui, partout dans le monde, attendent de nouvelles innovations thérapeutiques. Nous le devons aussi à l'ensemble de nos collaborateurs, dont l'engagement quotidien permet au Groupe de faire face à ses défis. Nous le devons aussi à nos actionnaires, qui ont soutenu et accompagné les choix stratégiques ambitieux arrêtés par le conseil d'administration et déployés par le comité exécutif de Sanofi sous la direction de Christopher A. Viehbacher.

**"NOTRE PRÉSENCE DANS
LES MARCHÉS ÉMERGENTS
S'EST RENFORCÉE."**

QUESTIONS À...

CHRISTOPHER A. VIEHBACHER

DIRECTEUR GÉNÉRAL



« ASSURER UNE
CROISSANCE PÉRENNE
POUR INNOVER ET
RÉPONDRE AUX
BESOINS DES PATIENTS. »

QUELLE A ÉTÉ LA PERFORMANCE DU GROUPE EN 2012 ?

CHRISTOPHER A. VIEHBACHER : 2012 a été une année charnière dans notre histoire. Nous avons perdu l'exclusivité d'Avapro® en mars et de Plavix® en mai aux États-Unis. L'impact conjugué de l'expiration de ces brevets sur le bénéfice net s'est chiffré à 1,3 milliard d'euros. Mais l'histoire de Sanofi en 2012 ne se résume pas à l'expiration des brevets car cette année aura été celle de l'émergence d'une entreprise nouvelle et plus forte. Une année marquée tout particulièrement par l'évolution de nos plateformes de croissance (Marchés Émergents, Diabète, Vaccins, Santé Grand Public, Santé Animale, « Nouveau Genzyme » et Produits Innovants) qui ont enregistré un chiffre d'affaires de 23,5 milliards d'euros (+10 %) et représentent, en 2012, 67,4 % de notre chiffre d'affaires, contre 42,7 % en 2008. **Nos chiffres d'affaires ont progressé en 2012 dans le domaine des Marchés Émergents (+8,3 %), du Diabète (+16,7 %), des Vaccins (+5,7 %), de la Santé Grand Public**

(+9,9 %) et de la Santé Animale (+3,1 %). Sur le front des nouveaux médicaments, nous avons accompli des progrès considérables avec neuf homologations significatives et le dépôt de six nouveaux dossiers auprès des autorités réglementaires en Europe, aux États-Unis et au Japon. À la fin de 2012, notre situation était radicalement différente. **Entre 2008 et 2012, notre chiffre d'affaires est passé de 27,6 milliards d'euros à 34,9 milliards d'euros,** malgré la perte de plus de 5 milliards d'euros consécutive à l'expiration de plusieurs de nos brevets. En 2012, le cours de notre titre a progressé de 26 %. Cela témoigne de la confiance accrue que les investisseurs nous accordent. Nous devrions pouvoir retrouver le chemin de la croissance au deuxième semestre de 2013 et je pense que nous sommes aujourd'hui en très bonne position.

GENZYME A REJOINT SANOFI IL Y A DEUX ANS. COMMENT L'INTÉGRATION S'EST-ELLE DÉROULÉE ?

C. V. : L'achèvement de l'intégration de Genzyme et de Merial a été un accomplissement important en 2012. Nous avons été en mesure de préserver les atouts de chaque entreprise tout en dégagant des synergies. Genzyme a affiché de solides résultats en 2012. Depuis la reprise des approvisionnements en médicaments pour les maladies rares, **le « Nouveau Genzyme » est aujourd'hui positionné sur une trajectoire de croissance à deux chiffres pour les années à venir.** Le « Nouveau Genzyme » a aussi donné lieu à la création d'une nouvelle franchise Sclérose en Plaques dont le premier médicament par voie orale, Aubagio®, a été mis sur le marché aux États-Unis en 2012 avec des résultats prometteurs. Nous avons également présenté une demande d'approbation pour Lemtrada™ aux États-Unis et en Europe et préparons son lancement pour 2013. Nous inaugurons ainsi une nouvelle ère pour les patients atteints de sclérose en plaques

en leur proposant de nouvelles options thérapeutiques importantes. Enfin, nous avons décidé d'intégrer le reste du portefeuille Biochirurgie, Néphrologie et Oncologie. Ce qui nous permet d'optimiser les ressources du Groupe et de piloter la performance de ces portefeuilles.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA RÉORGANISATION DONT LA R&D FAIT ACTUELLEMENT L'OBJET?

C. V. : Notre vocation est la R&D et la recherche de solutions adaptées aux besoins des patients. Pour y parvenir, nous nous sommes attachés à créer une organisation de R&D véritablement innovante, efficace et productive. Nous avons aligné notre portefeuille sur notre stratégie, qui est désormais aussi articulée autour du diabète, des vaccins et des maladies auto-immunes. **Nous avons renforcé et approfondi nos partenariats avec les plus grandes structures universitaires et entreprises de biotechnologie et avons mis en place des pôles de R&D régionaux dans des écosystèmes de premier ordre**, à Boston (États-Unis), en France, en Allemagne et en Asie. Nous avons également renforcé l'équipe de leadership de la R&D en lui adjoignant d'éminents chercheurs du monde entier. Ces actions commencent à porter leurs fruits. **Dix-huitancements potentiels sont prévus entre 2012 et 2015.** Nous avons transformé en profondeur notre portefeuille. Celui-ci, qui était auparavant composé de près de 83 % de molécules d'origine chimique, compte aujourd'hui 48 % de produits biologiques, qui sont précisément les vecteurs de l'avenir de la médecine. Avec de nouvelles options thérapeutiques, nous pourrions véritablement créer la différence dans la vie des patients. Sur les neuf approbations obtenues dans les douze derniers mois, deux, à savoir Zaltrap® dans le traitement de deuxième ligne du cancer colorectal métastatique et Lyxumia®, notre agoniste des récepteurs GLP-1 approuvé dans l'Union européenne pour le

26%
C'EST LA
PROGRESSION
DU COURS DU TITRE
DE SANOFI EN 2012.

traitement du diabète, sont des solutions novatrices pour les patients. Kynamro™ pour le traitement de l'hypercholestérolémie familiale homozygote a également été approuvé aux États-Unis. Comme je l'ai indiqué précédemment, **la FDA (Food and Drug Administration) aux États-Unis a approuvé Aubagio®, un nouveau traitement oral dans la sclérose en plaques qui permettra aux patients de mieux supporter cette maladie.** Nous sommes confiants dans le succès de ce médicament. Enfin, nous avons lancé des programmes de développement très prometteurs en 2012. L'un d'entre eux est dénommé PCSK9 (alirocumab) et permettra de réduire le taux de cholestérol en particulier pour les patients qui ne répondent pas aujourd'hui à un traitement conventionnel par statines. Nous avons élaboré une nouvelle formulation pour l'insuline glargine dans le traitement du diabète et développons l'éliglustat dans le traitement de la maladie de Gaucher. Notre vaccin contre la dengue a obtenu de bons résultats au cours de l'année et la construction du centre qui sera entièrement dédié à sa fabrication, à Neuville-sur-Saône, en France, est en bonne voie.

LES MARCHÉS ÉMERGENTS REPRÉSENTENT AUJOURD'HUI LA PLUS GRANDE ZONE GÉOGRAPHIQUE EN TERMES DE CHIFFRE D'AFFAIRES. QUELS SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS DE SUCCÈS SUR CES MARCHÉS?

C. V. : Je crois que les Marchés Émergents représentent la plus grande opportunité pour

l'industrie pharmaceutique et j'ai le plaisir d'annoncer que nous avons conservé notre leadership sur ces marchés en 2012. Quatre cents millions de personnes devraient venir grossir les rangs de la classe moyenne en Chine et en Inde à l'horizon 2020 et celles-ci exigeront de meilleurs soins de santé pour leurs familles.

Notre portefeuille de produits existants et en développement reflète les besoins de santé d'une population croissante et vieillissante. Nous avons enregistré une croissance

à deux chiffres en Amérique latine, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. **Les Marchés Émergents représentent aujourd'hui 31,9 % de notre chiffre d'affaires. La clé du succès tient à notre présence historique sur ces marchés et à leur expansion, conjuguée à notre aptitude à proposer un portefeuille adapté aux besoins de chacun.** Bien sûr, le meilleur moyen de traiter une maladie est encore de la prévenir et notre portefeuille de vaccins pour la prévention de 20 maladies continuera de répondre aux besoins des familles des quatre coins du monde. La prévalence du diabète poursuit sa progression partout dans le monde. Notre volonté de proposer un éventail complet de produits pour traiter et venir en aide aux patients nous permettra d'innover encore dans ce domaine thérapeutique. **Nous sommes aujourd'hui le numéro 3 mondial de la Santé Grand Public et nous continuerons de développer notre portefeuille pour proposer des solutions adaptées à chaque marché.**

La Santé Animale représente un autre marché à fort potentiel de croissance, tant pour les animaux de compagnie que pour les animaux de production. Avec l'expansion des classes moyennes, l'acquisition d'animaux de compagnie ne cessera de progresser. Il faut s'attendre aussi à une augmentation

"NOS PLATEFORMES DE CROISSANCE DEVRAIENT REPRÉSENTER 80 % DE NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES D'ICI À 2015."

"NOTRE VOCATION EST LA R&D ET LA RECHERCHE DE SOLUTIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DES PATIENTS."

de la consommation de protéines alimentaires de qualité (viandes, poissons, œufs). Cela se traduira par une croissance des activités Vaccins et Spécialités vétérinaires pour Merial. Nous continuons de rechercher les opportunités de croissance au moyen d'acquisitions. Ainsi, en 2012, nous avons conclu des ententes dans des pays aussi différents que le Nigeria, la Colombie, l'Inde et le Vietnam.

À QUEL NIVEAU DE CROISSANCE VOUS ATTENDEZ-VOUS EN 2013 ?

C. V. : Nous anticipons la faiblesse brevetaire depuis 2008 et les répercussions de l'expiration des brevets de Plavix® et Avapro® aux États-Unis se feront ressentir jusqu'au milieu de 2013, avec un manque à gagner de l'ordre de 800 millions d'euros. 2013 devrait être une année à double dynamique. D'une part, le premier semestre pâtira de la comparaison avec les résultats de l'an dernier, avant l'arrivée à expiration des brevets de Plavix® et Avapro®. Mais d'autre part, le deuxième semestre devrait être celui du retour à la croissance. **Nos plateformes de croissance devraient poursuivre résolument leur trajectoire et devraient représenter 80 % de notre chiffre d'affaires d'ici à 2015.** Nous prévoyons également des investissements dans le portefeuille de R&D de Phases III et IV, d'accompagner le lancement des nouveaux produits et de réaliser des économies de coûts. Tous ces éléments devraient déboucher sur un BNPA des activités stable ou en recul de 5 % à taux de change constants par rapport à 2012, sauf événements défavorables imprévus.

Sanofi est à l'aube d'une nouvelle ère. Une ère de croissance. J'ai confiance dans notre avenir et je pense que nos perspectives sont parmi les meilleures du secteur.

COMITÉ EXÉCUTIF



1 —
Christopher A. VIEHBACHER,
 Directeur Général

2 —
Olivier CHARMEIL
 Senior Vice-Président,
 Vaccins

3 —
Jérôme CONTAMINE
 Vice-Président Exécutif,
 Directeur Financier

4 —
David-Alexandre GROS
 Chief Strategy Officer

5 —
Karen LINEHAN
 Senior Vice-Président,
 Affaires Juridiques
 et General Counsel

6 —
Philippe LUSCAN
 Senior Vice-Président,
 Affaires Industrielles

7 —
Roberto PUCCI
 Senior Vice-Président,
 Ressources Humaines

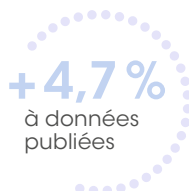
8 —
Hanspeter SPEK
 Président,
 Opérations Globales

9 —
Elias ZERHOUNI
 Président Monde,
 Recherche & Développement

CHIFFRES CLÉS 2012

CHIFFRE D'AFFAIRES SANOFI

(en millions d'euros)

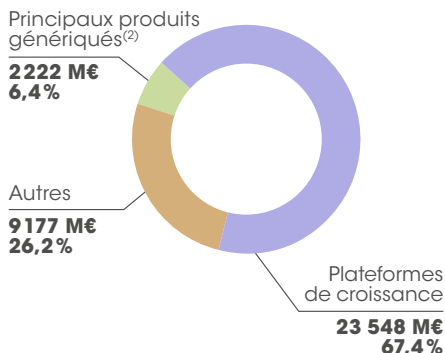


Évolution 2011/2012



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros et en %)



Détail des plateformes de croissance

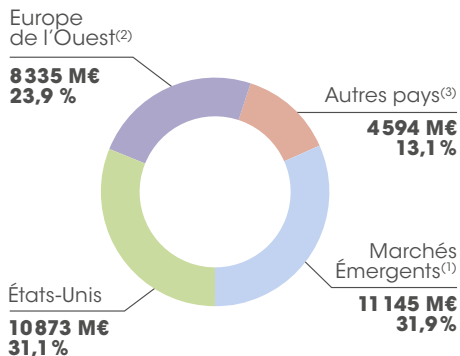
(Croissance à taux de change constants)

Marchés Émergents ⁽³⁾	11 145 M€	+8,3%
Diabète	5 782 M€	+16,7%
Vaccins	3 897 M€	+5,7%
Santé Grand Public	3 008 M€	+9,9%
Santé Animale	2 179 M€	+3,1%
Nouveau Genzyme ⁽⁴⁾	1 785 M€	+16,9%
Autres Produits Innovants ⁽⁵⁾	611 M€	+10,5%

(1) Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. (2) Les principaux produits génériques comprennent Lovenox®, Taxotere®, Eloxatine®, la famille Ambien®, Allegra®, Xyzal®, Xatral® et Nasacort® aux États-Unis, Taxotere®, Plavix® et Aproveil® en Europe de l'Ouest ainsi que l'Alliance avec BMS (principes actifs de Plavix® et Avapro® vendus à BMS). (3) Marchés Émergents incluant Diabète, Vaccins, Santé Grand Public, Santé Animale, Autres Produits Innovants et Nouveau Genzyme. Hors ces activités, le chiffre d'affaires dans les pays émergents s'est élevé à 6 286 M€. (4) « Nouveau Genzyme » est constitué des maladies rares et des produits pour la sclérose en plaques. (5) Inclut les lancements des produits récents n'appartenant pas aux autres plateformes de croissance: Multaq®, Jevtana®, Mozobil® pro forma et Zaltrap®.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros et en %)



Détail des Marchés Émergents

(Croissance à taux de change constants)

Amérique latine	3 435 M€	+11,3%
Asie (hors région Pacifique)	2 841 M€	+10,1%
Europe de l'Est, Russie et Turquie	2 721 M€	+2,1%
Afrique et Moyen-Orient	2 019 M€	+10,2%

RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS⁽⁴⁾

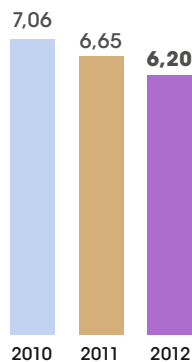
(en millions d'euros)



Évolution 2011/2012: -7,0 %
(-12,9 % à taux de change constants)

BÉNÉFICE NET PAR ACTION (BNPA) DES ACTIVITÉS⁽⁴⁾

(en euros)



Évolution 2011/2012: -6,8 %
(-12,8 % à taux de change constants)

(1) Monde moins États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

(2) France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande, Danemark.

(3) Japon, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

(4) Voir définition page 10.

CHIFFRES CLÉS 2012

COMPTES DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2011	% du CA	2012	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires (CA)	33 389	100%	34 947	100%	4,7%
Marge brute	24 632	73,8%	24 862	71,1%	0,9%
Frais de R&D	(4 811)	(14,4%)	(4 922)	(14,1%)	2,3%
Frais commerciaux et généraux	(8 536)	(25,6%)	(8 947)	(25,6%)	4,8%
Résultat opérationnel des activités	12 144	36,4%	11 353	32,5%	(6,5%)
Résultat net des activités	8 795	26,3%	8 179	23,4%	(7,0%)
BNPA des activités (en euros)	6,65	-	6,20	-	(6,8%)

Le **Résultat net des activités** correspond au Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi avant :

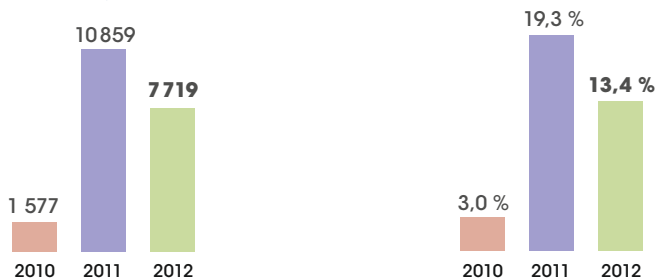
- (i) amortissement des incorporels,
- (ii) dépréciation des incorporels,
- (iii) ajustement de la juste valeur des compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises,
- (iv) autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence),
- (v) coûts de restructuration,
- (vi) autres gains et pertes (y compris plus ou moins-values de cessions majeures

d'immobilisations), (vii) coûts ou provisions sur litiges, (viii) effets fiscaux sur les éléments ci-dessus ainsi que les impacts des litiges fiscaux majeurs. Les éléments (v), (vi) et (vii) correspondent à ceux présentés sur les lignes du compte de résultat consolidé *Coûts de restructuration et Résultat de cessions, litiges*.

BNPA des activités: Bénéfice net par action des activités qui correspond au résultat net des activités divisé par la moyenne pondérée d'actions en circulation.

ÉVOLUTION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE ⁽¹⁾ ET DU RATIO D'ENDETTEMENT ⁽²⁾

(en millions d'euros et en %)



(1) La dette financière nette est définie comme la somme de la dette financière (court terme et long terme) et des instruments dérivés de taux et de change dédiés, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(2) Le ratio d'endettement correspond à la dette financière nette sur fonds propres.

DETTE NETTE EN 2012

En 2012, le Groupe a généré un *cash-flow* opérationnel après besoin en fonds de roulement, après investissements (1 402 millions), et avant coûts de restructuration, de 7 375 millions d'euros, soit une baisse de 11,8 % par rapport à 2011.

Ce *cash-flow* a couvert :

- le dividende versé par Sanofi : 3 487 millions d'euros ;
- les rachats d'actions : 823 millions d'euros ;
- les acquisitions et partenariats : 538 millions d'euros ;
- les coûts de restructuration : 791 millions d'euros.

En 2012, les cessions d'actifs ont atteint 358 millions d'euros (notamment la participation dans Yves Rocher).

Ainsi, la dette nette a baissé de 10 859 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 7 719 millions d'euros au 31 décembre 2012 (montant net de 6 381 millions d'euros de trésorerie).



NOTATIONS

Les notations de la dette réalisées par les agences de notation financière permettent d'évaluer le risque de solvabilité

financière du Groupe et les perspectives de remboursement de sa dette.

Agences	Notation court terme	Notation long terme	Perspectives
Moody's	P-1	A1	Stables
Standard & Poor's	A-1+	AA-	Stables

Données au 31 mars 2013.

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

FICHE SIGNALÉTIQUE

VALEUR NOMINALE DE L'ACTION: 2 euros

CODE ISIN: FR 0000120578

COTATION SUR EURONEXT PARIS,
COMPARTIMENT A:

- Code mnémonique: SAN
- Actions négociées en continu
- SRD (Système de Règlement Différé): éligible
- PEA (Plan d'Épargne en Actions): éligible

COTATION SUR LE NEW YORK STOCK EXCHANGE:

- Symbole: SNY
- Numéro CUSIP: 80105N105000
- Sponsored level II ADR (American Depositary Receipt) program
- Dépositaire des ADS: JPMorgan Chase Bank

INDICES

L'ACTION SANOFI ENTRE NOTAMMENT
DANS LA COMPOSITION DES INDICES SUIVANTS:

- multisectoriel français: CAC 40
- multisectoriels européens:
 - Dow Jones Euro Stoxx 50
 - Dow Jones Stoxx 50
 - FTS Eurofirst 80
 - FTS Eurofirst 100
 - MSCI Pan-Euro Index
- sectoriel européen:
 - Dow Jones Europe Stoxx Health Care
- multisectoriels américains:
 - NYSE International 100
 - NYSE World Leaders
- sectoriel américain: NYSE Health Care – NYP
- multisectoriel international: S&P Global 100 (Standard & Poor's)

SANOFI FAIT ÉGALEMENT PARTIE DES PRINCIPAUX
INDICES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE:

- Dow Jones Sustainability World Index (DJSI World)
- FTSE4Good
- ASPI Eurozone®
- Ethibel Sustainability Indices (ESI)
- ATM Index (Accès aux Médicaments)

SANOFI EST RECONNU POUR SON ENGAGEMENT EN RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Le DJSI World intègre Sanofi pour la 6^e année consécutive

Indice de référence en matière de RSE et de développement durable, le DJSI World intègre environ 10 % des entreprises les plus performantes en matière de RSE parmi 2500 réparties dans le monde. En 2012, Sanofi a été évalué comme meilleure entreprise de sa

catégorie dans les domaines suivants: gouvernance, pratiques de marketing, stratégie climatique, bioéthique et stratégie pour améliorer l'accès aux médicaments.

Sanofi au 3^e rang de l'indice ATM 2012

La Fondation Accès au Médicament,

une association à but non lucratif dédiée à l'amélioration de l'accès aux médicaments pour les populations dans le besoin, a classé Sanofi au 3^e rang sur 20 entreprises pharmaceutiques de l'indice ATM en 2012.

PERFORMANCE BOURSIÈRE

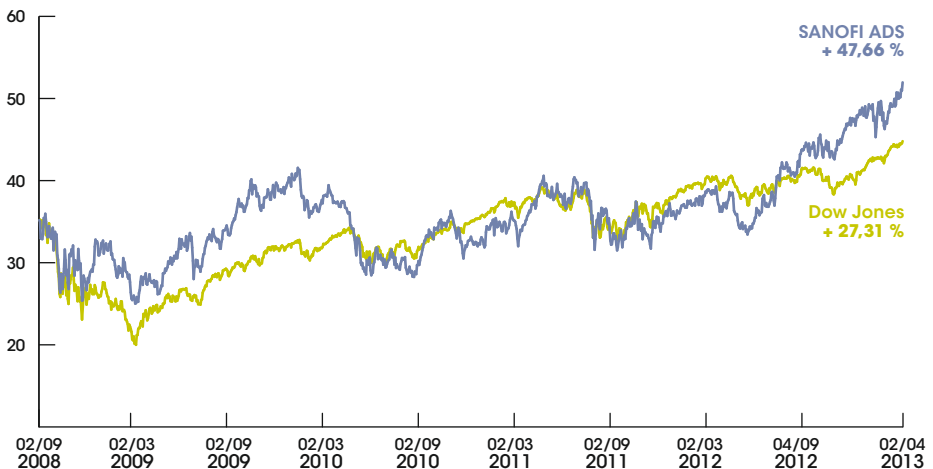
ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SANOFI

Euronext Paris, du 1^{er} septembre 2008 au 2 avril 2013



CAC 40 indexé sur le cours de l'action Sanofi.
Source: Bloomberg

New York Stock Exchange, évolution des ADS du 2 septembre 2008 au 2 avril 2013



Dow Jones Industrial Average indexé sur le cours de l'ADS Sanofi.
Source: Bloomberg

DIVIDENDE

À l'occasion de la clôture des comptes annuels, le conseil d'administration propose de verser une partie du bénéfice de la Société à ses actionnaires. Le montant du dividende proposé est alors soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale. Le dividende est automatiquement versé par BNP Paribas Securities Services aux actionnaires au nominatif pur, et par l'intermédiaire financier assurant la gestion des actions pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur.

DIVIDENDE 2012

Soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 3 mai 2013, il est fixé à :
2,77 €, soit une hausse de
+ 4,5 % par rapport au dividende 2011

+18,1%

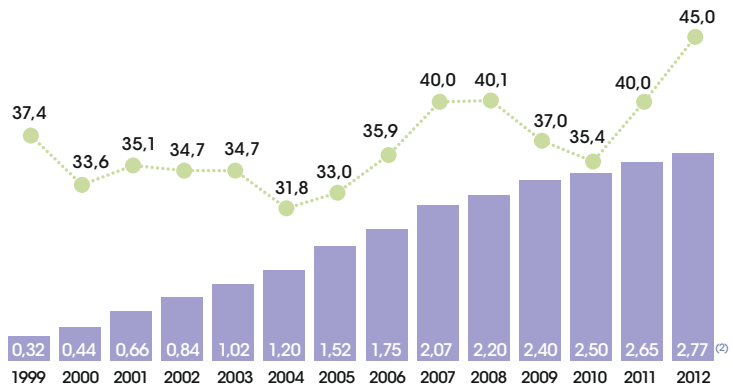
C'est l'évolution annuelle moyenne du dividende entre 1999 et 2012.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE PAR ACTION ET DU TAUX DE DISTRIBUTION ⁽¹⁾

(en euros et en %)

50 %

C'est la part du résultat net des activités que Sanofi s'engage à consacrer au dividende 2013 (payable en 2014).



LES DATES À RETENIR

- 3 mai 2013** Assemblée générale des actionnaires
- 9 mai 2013** Ex-date - date de détachement du dividende
 Le cours d'ouverture du 9 mai sera minoré du montant du dividende
- 13 mai 2013** Record date - date d'arrêt des positions chez Euroclear
 Toutes les actions acquises jusqu'au 13 mai inclus bénéficient du dividende 2012
- 14 mai 2013** Date de mise en paiement du dividende
 Les comptes seront crédités dans les jours suivants en fonction des délais de traitement

(1) 1999-2003: sur la base du résultat net avant éléments exceptionnels et amortissement des écarts d'acquisition; 2004 : sur la base du résultat net ajusté pro forma (normes IFRS); 2005-2009: sur la base du résultat net ajusté hors éléments particuliers (normes IFRS); 2010-2012: sur la base du résultat net des activités.

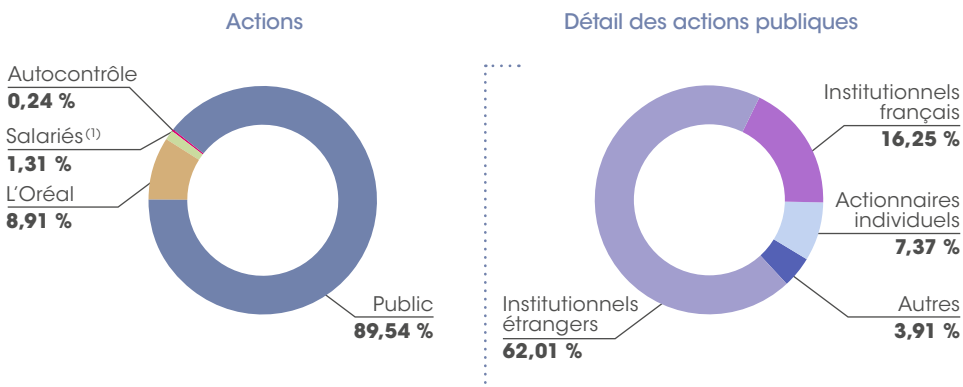
(2) Soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2013.

ACTIONNARIAT

LA VALEUR SANOFI

(en euros)	2008	2009	2010	2011	2012
Dernier cours au 31 décembre	45,40	55,06	47,85	56,75	71,39
Cours le plus haut	66,55	56,78	58,90	56,75	72,29
Cours le plus bas	37,92	38,43	44,01	44,19	53,51
Capitalisation boursière au 31 décembre	59 725 M€	72 595 M€	62 731 M€	76 097 M€	94 688 M€
Pondération dans le CAC 40 au 31 décembre	8,1%	8,1%	7,66%	11,09%	12,20%

L'ACTIONNARIAT DE SANOFI AU 31 DÉCEMBRE 2012



Nombre d'actions composant le capital: 1 326 342 959

(1) Actions détenues à travers des Plans Épargne Groupe Sanofi.

1^{ER} RANG

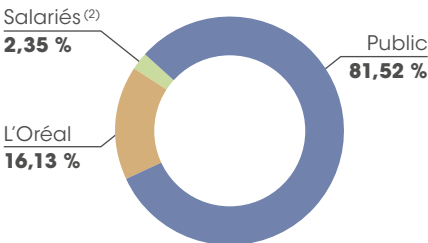
Le 31 décembre 2012, Sanofi était la première capitalisation boursière du CAC 40.

ZOOM SUR NOS ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

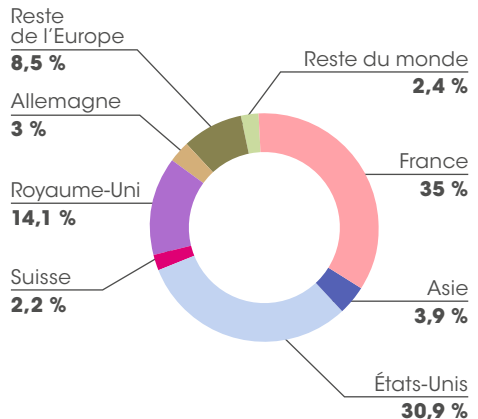
Au 31 décembre 2012, les 8,7 % d'actionnaires individuels de Sanofi (y compris 1,31 % d'actionnaires salariés) détenaient plus de 8,2 milliards d'euros (sur la base de sa capitalisation boursière au 31 décembre 2012), ce qui correspond à plus de 33 % de la capitalisation boursière moyenne des sociétés du CAC 40.

DROITS DE VOTE ⁽¹⁾

La différence entre le pourcentage d'actions détenues et le pourcentage de droits de vote est due, d'une part, à l'existence de droits de vote double et, d'autre part, à la présence d'actions détenues par Sanofi qui n'ont pas de droit de vote.



Nombre total des droits de vote réels : 1 465 777 907

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIONS SANOFI

(1) Sur la base du nombre total de droits de vote réels au 31 décembre 2012.

(2) Actions détenues à travers des Plans Épargne Groupe Sanofi.

MODALITÉS DE DÉTENTION

Les actions Sanofi peuvent être détenues au porteur, au nominatif administré ou au nominatif pur. Sanofi a mandaté BNP Paribas Securities Services (BNP Paribas) pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur.

	Nominatif pur	Nominatif administré	Porteur
Dépôt des titres	Auprès de BNP Paribas, inscrits dans les livres de Sanofi	Auprès de votre intermédiaire financier, inscrits dans les livres de Sanofi	Auprès de votre intermédiaire financier
Inscription dans un compte-titres unique	Impossible	Possible	
Inscription dans un PEA	Complexe	Possible	
Envoi d'informations	Envoi automatique de la Lettre et du Carnet de l'actionnaire		Uniquement sur demande à Sanofi
Convocation à l'assemblée générale	Envoi automatique de l'avis de convocation et de la demande de carte d'admission par BNP Paribas		Uniquement sur demande à votre intermédiaire financier
Droit de vote	Droit de vote double après deux ans de détention		Une voix par action
Dividende	Paiement par BNP Paribas	Paiement par votre intermédiaire financier	
Frais de garde et de gestion des titres	Gratuits	En fonction de votre intermédiaire financier	
Taux de courtage et commission de banque	Tarifs préférentiels (voir page suivante)	En fonction de votre intermédiaire financier	
Achat / vente de titres	Via le numéro vert, par courrier ou le site Internet sécurisé mis à disposition par BNP Paribas (voir page suivante)	Via votre intermédiaire financier	
Déclaration fiscale	IFU (imprimé fiscal unique) pour vos actions Sanofi indiquant le montant ainsi que le calcul des plus-values	<ul style="list-style-type: none"> ➤ IFU regroupant les opérations de votre compte-titres. ➤ Certains intermédiaires financiers ne calculent pas les plus-values. 	

LES AVANTAGES DU NOMINATIF

Que vos titres soient inscrits au nominatif pur ou administré, vous bénéficiez des avantages suivants :

- Sanofi vous envoie les publications spécifiquement destinées aux actionnaires individuels ;
- l'avis de convocation aux assemblées générales vous parvient automatiquement par courrier ;
- vous bénéficiez d'un droit de vote double en assemblée générale pour toute action inscrite au nominatif depuis au moins deux ans.

LES AVANTAGES DU NOMINATIF PUR

Sanofi a mandaté BNP Paribas Securities Services pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur, ce qui vous apporte notamment les avantages supplémentaires suivants :

- vous ne payez pas de droits de garde et de frais de gestion courante ;
- vous ne payez pas de commission de banque (voir conditions page suivante).

	Passage d'ordre par Planetshares My Shares + règlement par virement	Passage d'ordre par Planetshares My Shares + règlement par chèque	Ordre Papier + règlement par virement	Ordre Papier + règlement par chèque
Commission de courtage	<p>→ 0,15 % HT sur le montant de l'ordre pour les ordres exécutés d'un montant inférieur ou égal à 200 000 €</p> <p>→ 0,12 % HT sur le montant de l'ordre pour les ordres exécutés d'un montant supérieur à 200 000 €</p> <p>→ Dans tous les cas: frais minimum de 6,10 € HT par ordre exécuté</p>			
Commission de traitement des ordres papier	-	-	8 € HT par ordre exécuté	8 € HT par ordre exécuté
Frais de règlement par chèque	-	12 € HT par ordre exécuté	-	12 € HT par ordre exécuté

TRANSFERT DES TITRES AU NOMINATIF

Si vous détenez des titres au porteur et souhaitez les transférer au **nominatif pur**, il suffit d'en informer votre intermédiaire financier. Un formulaire de demande de transfert est disponible sur notre site Internet www.sanofi.com/NominatifPur ou sur demande au numéro vert : 0 800 075 876. Après signature d'un contrat de prestations boursières avec BNP Paribas, vous recevrez les informations nécessaires à la gestion de vos titres par courrier, fax, téléphone ou Internet (cf. ci-dessous).

Si vous souhaitez transférer vos titres au **nominatif administré**, il suffit d'en informer votre intermédiaire financier. Celui-ci conservera vos actions et informera Sanofi de votre inscription au nominatif administré.

DÉLAIS ET COÛTS

Les délais de transfert d'actions au nominatif pur ou administré sont variables selon les intermédiaires financiers. Pour le transfert au nominatif pur, certains intermédiaires financiers prélèvent des frais qui ne sont pas pris en charge par Sanofi. Renseignez-vous auprès de vos interlocuteurs habituels.

VOTRE INTERLOCUTEUR:

BNP Paribas Securities Services

Actionariat Sanofi
Global Corporate Trust
Immeuble Europe
9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex

Numéro vert en France dédié:

0 800 87 74 32

Tél. depuis l'étranger: +33 (0)1 40 14 80 40

Fax: 01 55 77 34 17

E-mail: paris.bp2s.service.actionnaires.
nominatif@bnpparibas.com

Site Internet:

<https://planetshares.bnpparibas.com>
(avec identifiant et mot de passe)

RÉGIMES FISCAUX

Les informations suivantes ne constituent qu'un simple résumé du régime fiscal applicable en France en l'état de la réglementation en vigueur à la date de rédaction du présent document (30 mars 2013). Cette notice n'a donc pas vocation à se substituer à l'examen de chaque situation particulière, qu'il appartiendra aux actionnaires d'engager sous leur propre responsabilité. Les actionnaires n'étant pas soumis à l'impôt en France sont invités à s'adresser à l'administration fiscale du pays dans lequel ils déclarent leurs revenus afin de connaître les régimes fiscaux en vigueur.

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS – LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2012 ET LOI DE FINANCES POUR 2013

➔ Hausse des prélèvements sociaux.

Le prélèvement social sur les revenus de capital passe de 3,4 % à 5,4 %, soit une augmentation du total des prélèvements sociaux de 13,5 % à 15,5 % (CSG : 8,2 %, CRDS : 0,5 %, prélèvement social : 5,4 %, contributions additionnelles : 0,3 %, RSA : 1,1 %).

➔ Suppression du prélèvement forfaitaire libératoire.

Les dividendes perçus en 2013 sont soumis obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

➔ Suppression de l'abattement fixe annuel sur les dividendes.

Les dividendes ne bénéficient donc plus que de l'abattement annuel non plafonné de 40 %.

➔ Réduction du taux de CSG déductible.

Le taux de CSG déductible dont bénéficient les revenus soumis au barème progressif passe de 5,8 % à 5,1 %.

➔ Imposition des plus-values sur valeurs mobilières.

À compter de 2013, ces plus-values, après un abattement pour durée de détention, sont, sauf exception, imposées au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

➔ Taxe sur les transactions financières.

À compter du 1^{er} août 2012, une taxe de 0,2 % s'applique à toute acquisition à titre onéreux d'un titre de capital

ou assimilé dès lors que ce titre est admis aux négociations sur un marché réglementé français, européen ou étranger, que son acquisition donne lieu à un transfert de propriété, et que ce titre est émis par une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant l'année d'imposition.

LA FISCALITÉ DES DIVIDENDES D'ACTIONS (HORS PEA)

Les dividendes perçus par des contribuables, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont imposables à l'impôt sur le revenu au barème progressif au titre des revenus de capitaux mobiliers. Le prélèvement forfaitaire libératoire a été supprimé par la loi de finances pour 2013.

21 %

C'est le taux de **prélèvement** à la source obligatoire non libératoire des dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013. Il est calculé sur le montant brut des revenus perçus avant tout abattement ou déduction. Voir les conditions de dispense page 22.

RÉGIMES FISCAUX

IMPOSITION AU BARÈME PROGRESSIF DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Les dividendes perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France bénéficient d'un abattement annuel non plafonné de 40 % dans la mesure où ils sont distribués par des sociétés françaises ou par des sociétés étrangères ayant leur siège dans un État de l'Union européenne ou par des sociétés résidentes d'un État lié à la France par une convention qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Les sociétés distributrices doivent être passibles de l'impôt sur les sociétés (sociétés françaises) ou d'un impôt équivalent (sociétés étrangères).

L'abattement fixe annuel (1 525 euros pour une personne seule ou 3 050 euros pour un couple) a été supprimé.

Pour les dividendes versés en 2012, le Conseil constitutionnel a condamné l'application rétroactive de la suppression du prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Ainsi, les contribuables, personnes physiques, fiscalement domiciliés en France ont pu opter pour l'assujettissement des dividendes au prélèvement libératoire de 21 %.

Pour les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire au taux de 21 %. Ce prélèvement obligatoire est un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros

(contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement.

Pour cela, ils doivent faire une demande attestant sur l'honneur qu'ils remplissent ces conditions à leur intermédiaire financier, au plus tard le 30 novembre d'une année pour en bénéficier l'année suivante. Les actionnaires au nominatif pur devront demander à BNP Paribas Securities Services un formulaire de dispense, également disponible sur le site Internet <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les prélèvements sociaux de 15,5 % auxquels sont assujettis les dividendes sont calculés sur le montant brut des revenus perçus, avant tout abattement ou déduction.

LA FISCALITÉ DES PLUS-VALUES DE CESSION D' ACTIONS (HORS PEA)

Les plus-values de cession d'actions réalisées en 2012 sont imposables au taux forfaitaire de 24 % et sont soumises aux prélèvements sociaux de 15,5 %.

Les plus-values de cession réalisées à compter du 1^{er} janvier 2013, réduites de l'abattement pour durée de détention, sont, sous réserve d'exceptions, imposables au barème progressif. L'abattement pratiqué sur le montant net de la plus-value est égal à :

- 20 % de son montant pour une détention comprise entre deux et quatre ans ;
- 30 % de son montant pour une détention comprise entre quatre et six ans ;
- 40 % de son montant après six ans de détention.

La durée de détention est décomptée à partir de la date d'acquisition des actions. Les moins-values réalisées sur des cessions d'actions peuvent être déduites des plus-values de même nature réalisées la même année et les dix années suivantes.

LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA)

Le PEA est fiscalement plus avantageux que le compte-titres car il permet d'investir en titres émis notamment par des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent tout en bénéficiant d'avantages fiscaux, variables en fonction de la durée de blocage des fonds.

Les versements sur le PEA sont plafonnés à 132000 euros (264000 euros pour un couple). Tout retrait partiel ou total pendant les huit premières années entraîne, en principe, obligatoirement sa clôture.



Retrait des fonds	Taux d'imposition des dividendes et des plus-values	Prélèvements sociaux
Avant 2 ans de détention	22,5 %	15,5 %
Entre 2 et 5 ans de détention	19 %	
Au-delà de 5 ans de détention	Exonération totale	

L'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF)

Pour le calcul de l'ISF, l'actionnaire doit déclarer les valeurs mobilières cotées qu'il détient.

Pour évaluer la valeur de ses titres Sanofi, il peut choisir d'inscrire dans sa déclaration soit :

- le dernier cours connu avant le 1^{er} janvier de l'année d'imposition, soit au 31 décembre 2012 : 71,39 euros ;
- ou la moyenne des 30 derniers cours de clôture, soit pour 2012 : 70,25 euros.

SUCCESSIONS ET DONATIONS

TRANSMISSION POSTHUME

Dans le cas d'une transmission, le notaire ou le mandataire en charge de la succession doit adresser un courrier indiquant le régime matrimonial du défunt et demandant la transmission des titres Sanofi au nom des héritiers (ou leur vente) à BNP Paribas Securities Services pour les actions inscrites au nominatif pur ou à l'intermédiaire financier qui gère les actions au nominatif administré ou au porteur.

Les actions Sanofi seront évaluées selon le cours de bourse moyen le jour du décès ou selon la moyenne des cours de bourse des trente jours précédant le décès, selon le choix des héritiers.

EXONÉRATIONS D'IMPÔTS

Les successions entre époux ou partenaires d'un Pacs sont exonérées.

DONATION-PARTAGE

L'actionnaire peut, de son vivant, procéder au partage anticipé de tout ou partie de ses biens, notamment de ses actions entre ses enfants. La donation-partage permet de gratifier tous les enfants, sans qu'ils puissent remettre en cause les biens donnés. Elle doit faire l'objet d'un acte authentique devant notaire qui sera transmis à BNP Paribas Securities Services pour les actions Sanofi inscrites au nominatif pur ou à l'intermédiaire financier qui gère les actions au nominatif administré ou au porteur.

Contrairement au don manuel, les biens ne sont généralement pas réévalués au décès du donateur.

DON MANUEL

Dans le cadre d'un don manuel, l'actionnaire peut, de son vivant, transférer ses titres sur le compte-titres des bénéficiaires sur simple déclaration écrite, signée par le bénéficiaire et adressée à BNP Paribas pour des titres inscrits au nominatif pur, ou à l'intermédiaire financier qui gère les actions au nominatif administré ou au porteur.

Généralement, les biens donnés devront être réévalués au décès du donateur et inclus dans le partage des biens. Le don manuel devra être déclaré à l'administration fiscale dans le mois qui suit.

PRÉSENT D'USAGE

L'actionnaire peut faire un cadeau à l'occasion d'un anniversaire, mariage ou autre événement sous forme de don de titres. Si ce don est d'une faible valeur par rapport au patrimoine total du donateur, il n'y a aucune obligation de déclaration fiscale ni aucune incidence sur la succession du donateur.

EXONÉRATIONS D'IMPÔTS

Les mutations à titre gratuit, une fois tous les quinze ans, bénéficient d'un abattement de :

- 100000 euros par part au profit des ascendants et enfants, vivants ou représentés ;
- 80724 euros entre époux ou partenaires d'un Pacs ;
- 15932 euros entre frères et sœurs ;
- 31 865 euros par part au profit des petits-enfants ;
- 5310 euros par part au profit des arrière-petits-enfants.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire peut participer et voter aux assemblées. Il a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux ans.

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire devra justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire BNP Paribas Securities Services (BNP Paribas), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité.

ASSISTER

Vous devez demander une carte d'admission en cochant la case A sur le formulaire de vote et le retourner à BNP Paribas si vous êtes au nominatif. Si vous êtes au porteur, vous devez vous adresser à votre intermédiaire financier, qui se chargera de transmettre une attestation de participation à BNP Paribas. Vous recevrez votre carte d'admission par courrier.

SE FAIRE REPRÉSENTER

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale ou à toute autre personne de son choix.

VOTER PAR CORRESPONDANCE

Vous devez cocher la case correspondante sur le formulaire de vote et le renvoyer à BNP Paribas si vous êtes au nominatif ou à votre intermédiaire financier si vous êtes au porteur.



À RETENIR

- Les actionnaires au nominatif reçoivent le formulaire de vote avec l'avis de convocation. Les actionnaires au porteur doivent s'adresser à leur intermédiaire financier. Toute demande de formulaire de vote, pour être honorée, doit parvenir six jours au moins avant la date de l'assemblée à BNP Paribas.
- Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent parvenir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée à :
BNP Paribas Securities Services
CTS – Assemblées Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex

CONVOCAION ET VOTE PAR INTERNET

Sanofi vous propose de vous adresser gratuitement, par courrier électronique, une « e-convocation » aux assemblées générales, vous permettant d'accéder à toute la documentation relative aux assemblées générales, de demander votre carte d'admission ou de voter.

Ainsi, au travers d'un site Internet sécurisé, vous pouvez bénéficier de toutes les possibilités disponibles sur le formulaire de vote sous format papier :

- demander une carte d'admission,
- voter par correspondance,
- donner pouvoir au Président,

- ou encore donner procuration à toute autre personne de son choix.

L'accès au site est protégé par un identifiant et un mot de passe. Les échanges de données sont cryptés pour assurer la confidentialité du vote.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Sanofi informe ses actionnaires de façon régulière et transparente des activités de la Société et des événements susceptibles d'avoir une influence sur le cours de l'action.

LETRE AUX ACTIONNAIRES

Tous les trimestres, la Lettre permet de faire le point sur l'actualité du Groupe, ses activités et ses performances financières, et de fournir des informations pratiques aux actionnaires. Elle est distribuée par courrier et par e-mail à plus de 70000 actionnaires à travers le monde.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Il présente l'essentiel des faits et des chiffres de la Société et fournit des renseignements sur la relation de Sanofi avec ses actionnaires et la gestion des titres. Le Carnet est distribué aux actionnaires au nominatif ou sur simple demande.

MÉMENTO

Chaque trimestre, le mémento reprend sur deux pages l'essentiel des faits et chiffres de Sanofi. Le mémento est notamment distribué lors des réunions d'actionnaires et au salon Actionaria.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ANNUAL REPORT ON FORM 20-F

Chaque année, Sanofi publie un document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et un *Annual Report on Form 20-F* (document américain) déposé

auprès de la *Securities and Exchange Commission*. Ces documents présentent des informations juridiques, économiques et comptables concernant la Société et comprennent notamment les états financiers consolidés audités.

RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel présente la stratégie de Sanofi et illustre sa mise en œuvre à travers les activités du Groupe. Il informe sur les faits marquants de l'année écoulée et sur les enjeux et perspectives d'avenir.

RAPPORT RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Le rapport Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) fait le point sur nos engagements en matières sociale, sociétale, éthique et environnementale. Il est uniquement disponible sur notre site Internet et complété par le site Internet dédié RSE.

AVIS FINANCIERS

Sanofi publie des avis financiers dans la presse économique et patrimoniale à l'occasion de la publication des résultats financiers et de l'assemblée générale. Ces avis sont également disponibles sur notre site Internet.

SITE INTERNET

www.sanofi.com/actionnaires

L'espace dédié du site Internet rassemble toutes les informations et publications intéressant nos actionnaires. La souscription au service d'alerte e-mail leur permet d'être informés de tous

les communiqués de presse, des nouvelles publications et des événements à venir.

La rubrique « Investisseurs » du site, dont fait partie l'espace « Actionnaires individuels » propose des informations complémentaires.

Vous y trouverez notamment les activités et chiffres clés du Groupe ainsi que des informations utiles sur l'action, dont le cours de bourse et une calculatrice de portefeuille.



De gauche à droite: Pierre-Yves Pelissier (Montigny-lès-Cormeilles, Val-d'Oise) Jacqueline Lafouge-Providas (Puteaux, Hauts-de-Seine), Denis Malaguti (Angoulême, Charente), Gérard Ringof (Marseille, Bouches-du-Rhône), Brigitte Armand (Marseille, Bouches-du-Rhône), Douglas MacDuff (Villennes-sur-Seine, Yvelines), Maurice Thibeau-Chatilliez (Mouvaux, Nord), Damien Particelli (Cuges-les-Pins, Bouches-du-Rhône), Caroline Meignen (Rully, Oise), Xavier de Lambert (Bordeaux, Gironde), Jean-Christophe Monfray (Lyon, Rhône) et Jean-Luc Peter (Vence, Alpes-Maritimes), absent sur la photo.

COMITÉ CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS (CCAI)

Le comité consultatif de Sanofi permet d'approfondir le dialogue et l'échange entre le Groupe et ses actionnaires.

Composé de 12 membres, nommés pour trois ans renouvelables, le comité se réunit trois à quatre fois par an pour des séances de travail et de discussion. Les membres

transmettent à Sanofi les attentes et les préoccupations des actionnaires individuels et participent à la réflexion sur les orientations et les projets de communication.

Vous pouvez contacter les membres du comité par e-mail en indiquant le ou les destinataire(s) :

relations-actionnaires@sanofi.com

UNE COMMUNICATION FINANCIÈRE DE GRANDE QUALITÉ

L'enquête paneuropéenne EXTEL 2012 a élu Sanofi comme première société en Europe pour les Relations Investisseurs, tous secteurs confondus. Elle a également confirmé la première place des Relations Investisseurs de Sanofi en France et dans le secteur pharmaceutique

en Europe, et ce pour la troisième année consécutive. Ce palmarès confirme la qualité de la communication financière de Sanofi, reconnue et récompensée à de nombreuses reprises depuis 2010 par l'étude Extel Survey, l'AGEFI, *IR Magazine* et le Forum des Relations Investisseurs.



Tous nos documents sont disponibles sur simple demande et sans frais auprès de nos conseillères, et sont également accessibles à tous sur notre site Internet.

ÉVÉNEMENTS ACTIONNAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est un moment de rencontre privilégiée avec les actionnaires. Le jour de l'assemblée générale, vous pouvez suivre l'événement en direct sur notre site Internet : www.sanofi.com/AG2013 qui met également à disposition tous les documents liés. Après l'événement, vous y trouverez la retransmission en différé ainsi que les résultats de vote.

SALON ACTIONARIA

Sanofi est présent au salon Actionaria qui se tient chaque année en novembre à Paris.

L'équipe des Relations Investisseurs accueille les personnes intéressées par le titre sur son stand afin de dialoguer de façon informelle.

RÉUNIONS D'ACTIONNAIRES

Sanofi participe régulièrement à des réunions d'information à travers la France. Les invitations sont envoyées aux actionnaires de la région dont nous avons les coordonnées et sur demande. Elles sont également disponibles sur notre site Internet. Consultez notre calendrier pour les prochaines dates.

NOS RENDEZ-VOUS EN 2013

7 février 2013	Résultats annuels 2012
8 avril 2013	Réunion d'actionnaires à Bordeaux
2 mai 2013	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2013
3 mai 2013	Assemblée générale des actionnaires Palais des Congrès à Paris
9 mai 2013	<i>Ex-date - détachement du coupon</i>
13 mai 2013	<i>Record date - arrêté des positions</i>
14 mai 2013	<i>Date de paiement</i>
22 mai 2013	Réunion d'actionnaires à Marseille
18 juin 2013	Réunion d'actionnaires à Lyon
1 ^{er} août 2013	Résultats du 2 ^e trimestre 2013
24 septembre 2013	Réunion d'actionnaires à Caen
30 octobre 2013	Résultats du 3 ^e trimestre 2013
18 novembre 2013	Réunion d'actionnaires à Lille
22 et 23 novembre 2013	Salon Actionaria - Palais des Congrès à Paris
9 décembre 2013	Réunion d'actionnaires à Nantes



POUR EN SAVOIR

plus sur nos événements et pour vous tenir au courant d'éventuels changements de dates, rendez-vous sur notre site Internet : www.sanofi.com/actionnaires et souscrivez à l'alerte e-mail.

RÉSULTATS FINANCIERS, CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES THÉMATIQUES

Sanofi publie quatre fois par an un communiqué de presse et une présentation pour annoncer les résultats financiers trimestriels. Les dirigeants de Sanofi commentent les éléments clés dans une interview vidéo publiée sur notre site Internet

et sur YouTube. Ils présentent les résultats à la communauté financière lors d'une téléconférence retransmise sur le site Internet.

Sanofi convie régulièrement les investisseurs institutionnels à des réunions en Europe,

aux États-Unis et en Asie afin de dialoguer avec les dirigeants du Groupe, et organise des séminaires thématiques. En 2012, Sanofi a été le premier groupe pharmaceutique à organiser un séminaire en Amérique latine.

CONTACTS

RELATIONS INVESTISSEURS SANOFI

N° vert gratuit depuis la France :
0800075876 (serveur vocal permettant
de s'informer sur le cours de Bourse,
d'être mis en relation avec nos conseillères
ou de déposer un message)

Tél. depuis l'Europe : +33800075876

Fax : 01 5377 4296

E-mail : relations-actionnaires@sanofi.com

Site Internet :

www.sanofi.com/actionnaires

Sanofi

Relations Investisseurs

54, rue La Boétie

75008 Paris

Aux États-Unis

Pour les actionnaires américains et personnes
intéressées par notre programme
d'American Depositary Receipts (ADR)

Tél. n° vert gratuit aux États-Unis :

(1) 888516 3002

Sanofi

U.S. Investor Relations

55 Corporate Drive

PO Box 5925

Bridgewater, NJ 08807

États-Unis

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Pour les actionnaires dont les titres
sont inscrits au nominatif pur

Tél. n° vert gratuit en France : 0800 87 74 32
(de 8h45 à 18h, du lundi au vendredi)

Tél. depuis l'étranger : +33 (0) 1 40148040

Fax : +33 (0) 1 5577 3417

E-mail : paris.bp2s.service.actionnaires.
nominatif@bnpparibas.com

Site Internet :

<https://planetshares.bnpparibas.com>

BNP Paribas Securities Services

Actionariat Sanofi

Global Corporate Trust

Immeuble Europe

9, rue du Débarcadère

93761 Pantin Cedex

NATIXIS INTERÉPARGNE

Pour les actionnaires salariés qui détiennent
leurs actions dans le Plan d'Épargne Groupe

Féax : +33 (0)2 31 07 74 00

Fax : +33 (0) 2 31 0685 31

Site Internet :

<https://epargnants.interepargne.natixis.fr>

Natixis Interépargne


Service 8578

Av. du Maréchal Montgomery

14029 Caen Cedex



Publication e-accessibility

Version e-accessible par  iPedir

**Le Carnet de l'actionnaire a été conçu et réalisé par la Direction des Relations Investisseurs,
la Direction de la Communication Sanofi et BABEL.**

Crédits photo : couverture : Pierre-Olivier Calledé/CAPA Pictures –
pp. 3-4 : Marthe Lemelle – p. 7 : Andreï Jackamets – p. 27 : Franck Parisot.

Les déclarations présentées dans ce Carnet de l'actionnaire contiennent des prévisions et des informations prospectives qui ne constituent pas des faits historiques. Bien que la direction de Sanofi estime que ces prévisions et informations prospectives, ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, sont réalistes à la date du présent carnet, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces prévisions, hypothèses, intentions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes (difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi), qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés ou induits. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont décrits dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC), et notamment sous la rubrique « facteurs de risques » du document de référence. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour ces informations qui ne constituent pas des faits historiques, sous réserve de la réglementation applicable, notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

RELATIONS INVESTISSEURS

Numéro vert: 0800075876

E-mail: relations-actionnaires@sanofi.com

Site Internet: www.sanofi.com/actionnaires

